

La raison d'être de l'AOC Ventoux



L'AOC Ventoux

5700 hectares sur deux PNR :
Mont-Ventoux et Luberon

51+2 communes

13 caves coopératives

128 caves particulières

241 000 hl de production
moyenne

Agriculture dominante sur le
bassin

Le Ventoux, un écosystème exceptionnel





Mission de l'ODG Ventoux

Défense, gestion et promotion de notre AOC Ventoux

Volonté de l'ODG d'avoir une réflexion globale sur sa place au sein du territoire du Ventoux qui nécessite de mieux connaître nos différents partenaires (agricoles, recherches, institutionnels, tourisme, etc.)

Genèse du projet : souhait de se réunir pour réfléchir à la protection de notre outil de travail

Dès les années 2000 : réflexion autour de la protection de notre outil de travail

Entre 2003 et 2006 : étude des terroirs avec SIGALES et GEOSOL en relation avec l'INRA de Montpellier.

Diagnostic paysager (qui a identifié 12 entités paysagères)

Plan Paysage Ventoux (traduit dans un programme d'actions concret qui se décline en 6 grands thèmes et 23 "fiches actions")

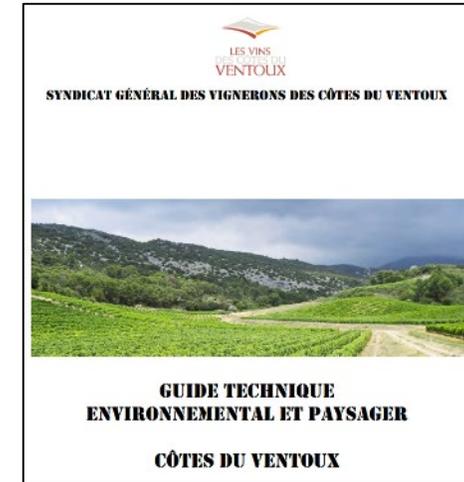
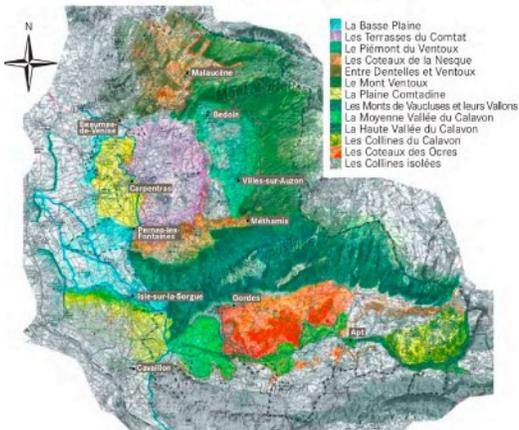


Figure 2 : Carte des unités paysagères de l'AOC Côtes du Ventoux



- **Publication du guide technique environnemental et paysager en 2008**
- **Mise en place de deux MAE dans le cahier des charges en 2009**

Afin de préserver les caractéristiques du milieu physique et biologique qui constitue un élément fondamental du terroir :

- *La maîtrise préventive de la végétation spontanée, entre les rangs, est réalisée par des moyens mécaniques*
- *Le couvert végétal spontané des tournières est maintenu.*

2019 - Projet multi partenarial : L'agriculture du Ventoux face au changement climatique

Méthode participative

En collaboration avec : Chambre d'Agriculture, Parc
Naturel Régional Mont Ventoux, INRAE, GDA Ventoux

- 153 personnes : agriculteurs, techniciens, étudiants, chercheurs, institutionnels, élus, journalists
- 32 ateliers reunifiés en 5 priorités :
 - Collaboration et partage des savoir-faire
 - Gestion durable et globale de l'eau
 - Atténuation
 - Diversité d'agriculture
 - Société et agriculture





Première AOC à mettre en place une raison d'être

A l'origine de la démarche :

- Une notion juridique issue de la loi Pacte
- Créer une vision de long terme
- Renforcer le collectif
- Ne pas avoir une approche normative

AOC Ventoux – Raison d’être

Méthode participative et Co-construction :

- La première consultation de novembre 2020
- Ateliers participatifs
- Deuxième consultation de mai 2021
- Validation en AG en juin 2021

Réunis pour partager, protéger et cultiver le Sommet du Vivant



Moyens mis en oeuvre

Création d'un poste de Chargée de Mission Climat et Transition Environnementale en juillet 2021 avec l'arrivée d'Isabelle Fabre :

- Financé avec le soutien du GAL Ventoux porté par le PNR Ventoux



INRAE



Création d'un Comité de Pilotage RE Ventoux : s'engager auprès de nos parties prenantes, de manière transversale

2 rendez-vous annuels

Mise en place d'un reporting sur les actions RE

- Approche consultative et de conseil
- Un comité composé d'alliés critiques

Le plan d'action 2030 - AOC Ventoux

	PROTÉGER LE VIVANT	RÉDUIRE NOTRE IMPACT ET S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	PARTAGER ET CULTIVER LA VIE LOCALE
Objectif 2030 N°1	Protéger et développer les forêts Planter 30 000 arbres	Adapter nos pratiques au changement climatique Développer des données cartographiques (SIG) qui intègrent la donnée climatique	Renforcer notre rôle d'acteur de la vie culturelle locale Être partenaire de 5 grands événements de la vie locale (Rencontres de Puyméras, Grand Rendez-Vous, etc.)
Objectif 2030 N°2	Préserver des sols vivants Multiplier par 3 les surfaces d'enherbement naturel ou semé de l'appellation	Réduire nos émissions de gaz à effet de serre Réduire de 30% nos émissions de CO ₂	Transmettre notre savoir-faire et notre culture Organiser 2 ateliers de transfert de compétences chaque année
Objectif 2030 N°3	Témoigner de la richesse naturelle du Ventoux Participer chaque année à l'inventaire de la biodiversité de notre territoire	Développer un réseau de consigne de bouteilles de verre Réutiliser 300 000 bouteilles minimum chaque année à partir de 2023	Développer l'attractivité œnotouristique et agricole de notre territoire Associer systématiquement à tous nos événements de promotion des acteurs du tourisme et des producteurs de notre territoire



Merci pour votre attention

